## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

		TLI KSS TOC	3K 2023 - (N 700)		
Commission					
Gouvernement					
		AMEN	DEMENT		N º 4394
Mme C	Obono, Mme A	-	senté par ard, M. Sala, M. Be 	x, M. Caron et M. Dav	v <b>i</b>
		AR	TICLE 4		
I. – À la quatrièn	ne ligne de la d	leuxième colonn	ne du tableau de l'al	inéa 2, substituer au m	ontant :
« 269,7 »					
le montant :					
« 270,7 »					
II. – En conséqu substituer au mor		ne ligne de la tr	roisième colonne d	u même tableau du mé	ême alinéa,
« 273,7 »					
le montant :					
« 272,7 ».					
III. – En conséquau montant :	uence, à ladite	ligne de la qua	trième colonne dud	lit tableau dudit alinéa	, substituer
« -3,9 »					
le montant :					
« -2,0 ».					

ART. 4 N° 4394

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à indiquer que le Gouvernement ne fait pas apparaître dans les tableaux d'équilibre des régimes obligatoires les effets réels d'un recul de l'âge légal de départ en retraite et d'une augmentation du nombre de trimestres cotisés nécessaires sur les dépenses de la branche vieillesse. Le Gouvernement ne fait pas plus apparaître les recettes nouvelles en termes de cotisations sociales que cette réforme génèrera.